

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 03/07/17
Transmission préfecture le : 03/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198686-DE-1-1
Du : 03/07/17
Délibération exécutoire le : 03/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
DEMANDE DE REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS
DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3114-1, et L. 3211-1 ;

Vu le courrier adressé par les Conseillers départementaux des Yvelines qui ont pris l'initiative de solliciter l'inscription d'une délibération portant demande de regroupement des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil départemental ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

Considérant qu'en application de l'article L. 3114-1 du code général des collectivités territoriales plusieurs départements formant, dans la même région, un territoire d'un seul tenant peuvent, par délibérations concordantes de leurs conseils départementaux, demander à être regroupés en un seul Département ;

Considérant que le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, qui forment un territoire continu sur la Seine au sein de la région Ile-de-France, font face à des enjeux économiques, démographiques et géographiques communs, qui attestent de leur complémentarité ;

Considérant que la volonté de rapprochement entre nos deux départements a été concrétisée par la création d'un établissement public interdépartemental de coopération renforcée – EPI 78/92 – qui a permis de mener des actions à l'échelle interdépartementale dont la réussite opérationnelle et la performance économique se

manifestent au service des Franciliens dans l'exécution quotidienne des missions des services de proximité mis en commun ;

Considérant que forts de ces premiers succès, les deux Départements veulent accélérer et approfondir leur rapprochement dans le cadre d'une collectivité unique.

Sa Commission Finances, Affaires européennes et générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil départemental des Yvelines demande au gouvernement de prononcer le regroupement de ce département et du département des Hauts-de-Seine en une seule collectivité départementale.

ARTICLE 2 : Le Conseil départemental des Yvelines souhaite que le gouvernement approuve ce regroupement dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant le 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 3 : Le Conseil départemental des Yvelines donne mandat à son président pour accomplir, en liaison avec le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les démarches nécessaires à la réalisation et à l'aboutissement de cette demande.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

DEMANDE DE REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES

Délibération ADOPTEE A LA MAJORITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Votent CONTRE (2) : Christine Boutin, Yves Vandewalle.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.